

Compte rendu

Ouvrage recensé :

BIET, Christian, et Laurence SCHIFANO (dir.), *Représentations du procès. Droit, théâtre, littérature, cinéma*, Nanterre, Université Paris X Nanterre, 2003, 483 p.

par Stéphanie Nutting

L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales, n° 38, 2005, p. 202-204.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/041626ar>

DOI: 10.7202/041626ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

la représentation esthétique. D'abord, dans le contexte du droit, ils s'attardent sur l'idée de confier une charge et de transférer un pouvoir (« J'accepte d'être représenté par tel ou tel [...], mais j'ai besoin, pour le vérifier, qu'à chaque instant, les images d'une part, et le bon fonctionnement même de l'institution, de l'autre, me le rappellent et me confortent dans cette croyance ») (p. 10). Ainsi dégagent-ils les liens qui existent entre la signification politique, la délégation d'un pouvoir et les procédures et les rituels qui rendent légitime le transfert.

À la représentation politique, celle de l'intérieur du prétoire, répond une autre représentation, esthétique cette fois, qui existe à l'extérieur du prétoire et qui permet de figurer le monde en transmettant des signes mimétiques mais non forcément transparents. À l'extérieur du prétoire opère ainsi la fiction esthétique, modulée par le théâtre, la littérature, la télévision et le cinéma, et fonctionnant sur le principe du simulacre. Finalement, ce qui intéresse les directeurs de cet ouvrage est de mettre en relation l'intérieur et l'extérieur du prétoire dans le but de comprendre « la manière dont plusieurs ordres de représentations se côtoient, et sont mis en interaction dans le droit et plus spécifiquement dans les procès » (p. 11).

BIET, Christian, et Laurence SCHIFANO (dir.), *Représentations du procès. Droit, théâtre, littérature, cinéma*, Nanterre, Université Paris X - Nanterre, 2003, 483 p.

Dans leur introduction à ce volume, Christian Biet et Laurence Schifano abordent la question des actualisations du procès par l'intermédiaire de la théorie de la représentation. Partant, ils identifient deux catégories de base : la représentation politique et

Or, confronté à une telle introduction, il est possible que le lecteur s'inquiète légèrement. Quoique tout à fait pertinente, riche et rigoureusement construite, cette introduction laisse néanmoins planer un souci : toute cette abstraction finira-t-elle par dérober du procès son pouvoir de fascination ? Après tout, on affectionne les procès. On aime ses figurations dans le réel aussi bien que dans le fictif - au

cinéma, à la télévision, au théâtre et dans les récits - car ces mêmes figurations visent avec bonheur à la fois l'intelligence et l'affect. Et ce serait bien dommage de nuire à ce double frisson à force de le triturer. Mais, une fois les balises conceptuelles assimilées et franchies, le lecteur se trouve tout de suite devant une grande fresque séduisante de récits historiques et de fictions, chaque texte ayant pour pivot le *topos* du procès. L'envergure est impressionnante : 43 auteurs, 483 pages (et encore, la police de caractères est petite), regroupés autour de cinq problématiques : « De l'intérieur du prétoire » ; « Procès et mise en scène : interférences et transferts » ; « Procès-miroirs, procès-modèles et ce qu'ils révèlent » ; « Ombres, marges et contrechamps » et « Romans du procès ».

Il convient de noter ici que cette publication est l'aboutissement de plusieurs rencontres - réunions et colloques - qui se sont tenues à Paris X - Nanterre, à la Cour de cassation et à la Cour d'assises de Paris durant l'année 2001-2002 et organisées par le groupe de recherche « Représentation. Recherches théâtrales et cinématographiques », en collaboration avec L'Institut des hautes études sur la justice. C'est ce groupe de chercheurs qui, d'un côté, a convié juges et avocats et, d'un autre, littéraires, metteurs en scène et cinéastes dans le but avoué de « converser » et de « croiser » les problématiques.

Cette publication est donc, de par sa nature et ses origines, un document hétéroclite. Toutefois, ce manque de cohésion n'est pas tant un défaut que le revers nécessaire de son inhérente multiplicité. C'est d'ailleurs la marque de tous les actes de colloque puisqu'on ne

saurait convier tant d'interlocuteurs sans convoquer la fragmentation ou l'éclectisme. Sans doute les directeurs n'en étaient-ils que trop conscients. Sans doute est-ce la raison pour laquelle ils ont choisi des titres de chapitre élastiques mais bien flous qui, de toute évidence, ont permis de regrouper des textes *a priori* fort divers, sans pour autant colmater le caractère disparate de l'ensemble.

En effet, la diversité qu'on y découvre est, somme toute, vertigineuse. Inclus sont des textes sur les rituels de la cour en France, sur les règles de procédure en France, également sur le procès pénal en Italie, sur la Comédie-Italienne de Paris, sur la *comedia* du siècle d'or espagnol, sur le cinéma (G. Bernanos, Fritz Lang, George Cukor, Alfred Hitchcock, Costa-Gavras et Éric Rohmer), sur les téléseries américaines, sur la rhétorique du plaidoyer et sur maints procès politiques. Le répertoire des procès politiques couvre d'ailleurs plusieurs époques, de l'Ancien Régime à la Révolution française, et des procès communistes en Roumanie au théâtre militant des années 60 et 70 en France. Il existe aussi, comme il se doit, une panoplie de textes portant sur la littérature : Euripide, Racine, Shakespeare, Voltaire, Gryphius, Kafka, Brecht, Camus et Cixous entre autres.

Devant un tel éventail, il est impossible, bien entendu, de tout recenser ici. Il s'agirait de signaler deux vecteurs importants, tout au plus. Jean-Pierre Sarrazac, dans un texte court mais porteur, nous en propose un. En énonçant l'argument qui veut que le théâtre endosse « une fonction réparatrice », il soutient que ce dernier touche à ce que la justice a souvent du mal à prendre réellement en compte : « l'Autre du

politique », c'est-à-dire « l'humaine souffrance » voire « l'humaine énigme » (p. 77). Selon cette optique, le théâtre qui travaille dans le non-spectaculaire et qui est Passion, au sens de souffrance ou au sens du martyr, serait le double du Procès et permettrait de « réparer les forces mêmes de la justice » (p. 78). Or, du côté des praticiens mais toujours dans cette veine du non-spectaculaire, Jean-Pierre Vincent nous livre ses souvenirs sur la création de son spectacle « hyperréaliste » *Le palais de justice* (1981) et sur son projet qui consistait à faire une « copie conforme » du quotidien du Palais de Justice, projet d'imitation méticuleuse mené dans le but de mettre en cause la représentation elle-même.

Le lecteur assiste en outre à l'émergence d'un autre vecteur, lié cette fois à la fonction conative du langage. Dans les textes de Dianne Dutton (*Le plaideur comme comédien*), Francis Goyet (« *L'unité du sujet* » dans *les plaidoiries du XVIII^e siècle*) et Barbara Villez (*La plaidoirie dans les séries télévisées américaines*), on voit à quel point le théâtre et le prétoire recourent à des stratégies discursives communes, l'aptitude rhétorique faisant ainsi du plaideur un poète et du poète un plaideur. Plus loin, l'intervention lucide de Denise Schröpfer, *Le procès stalinien comme réservoir de formes : l'exemple du théâtre de Matéi Visniec*, révèle tout le potentiel sinistre de la rhétorique du procès, c'est-à-dire des moyens par lesquels l'art de persuader, perverti par la logique implacable du procès stalinien, devient l'art de piéger.

En guise de conclusion, qu'il suffise de dire que cet ouvrage est incontournable pour quiconque s'intéresse au procès et à ses rituels. Il

est donc indispensable pour la plupart des gens qui s'intéressent au théâtre. Quant à la facture fragmentée et disparate du livre, elle n'est que la mesure de sa richesse et de son audace car provoquer une telle convergence de domaines et de praticiens n'est pas une mince affaire. D'ailleurs, on ne doit pas s'attendre vraiment à ce que le lecteur lise l'ouvrage de façon linéaire; au contraire, un tel ouvrage nous invite à renouer avec les origines du mot « lire » : *lego* (« je cueille »), c'est-à-dire cueillir, sélectionner, saisir selon son goût et sa fantaisie (voilà donc pourquoi l'absence d'un index est fort regrettable). En fin de compte, on saisit du même coup, et par étonnement presque, combien le fait de représenter - à l'intérieur ou à l'extérieur du prétoire - relève d'une *nécessité* humaine. À chaque frisson son « humaine énigme ».

Stéphanie Nutting
Université de Guelph